

### Jean-François Wagniart

# Les migrations des pauvres en France à la fin du XIXe siècle : le vagabondage ou la solitude des voyages incertains

In: Genèses, 30, 1998. pp. 30-52.

#### Résumé

■ Jean-François Wagniart: Les migrations, des pauvres en France à la fin du xixe siècle: le vagabondage ou la solitude des voyages incertains À la fin du XIXe siècle, dans le contexte d'une diminution des migrations temporaires, l'errance devient un phénomène insupportable à la société qui en accentue le contrôle et la repression. Elle est pourtant le seul moyen. pour, beaucoup d'ouvriers non qualifiés, de marginaux et de mendiants de survivre dans un monde souvent hostile. En effet, si les motivations de départ varient, c'est la recherche d'un travail, d'une terre plus accueillante qui attirent les vagabonds. Mais ont-ils le choix? Quand les lumières de la ville s'éteignent pour, eux sous le poids des interdictions de séjour, ils se réfugient dans des campagnes devenues à leur tour hostiles. À mesure que leur errance dans des conditions difficiles et leur désocialisation marquée par les séjours en prison se poursuivent, ils ont peu de chance d'espérer s'intégrer.

#### Citer ce document / Cite this document :

Wagniart Jean-François. Les migrations des pauvres en France à la fin du XIXe siècle : le vagabondage ou la solitude des voyages incertains. In: Genèses, 30, 1998. pp. 30-52.

doi: 10.3406/genes.1998.1495

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes\_1155-3219\_1998\_num\_30\_1\_1495



**DES PAUVRES** 

EN FRANCE À LA FIN

DU XIX<sup>e</sup> SIECLE:

LE VAGABONDAGE

**OU LA SOLITUDE** 

**DES VOYAGES INCERTAINS** 

Jean-François Wagniart

es vagabonds, c'est leur principale caractéristique depuis que cette catégorie essentiellement juridique est apparue, se déplacent sans cesse, se mélangeant souvent aux migrants du travail. Mais contrairement à ces derniers, leurs trajets sont liés à la pratique de petits travaux ou à la recherche d'un lieu où ils peuvent survivre souvent grâce à la mendicité.

La société de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle change au prix de transformations profondes qui renforcent le vagabondage des plus démunis mais aussi sa répression. Leurs migrations deviennent à la fin du siècle plus difficiles non seulement parce qu'elles sont moins indispensables à certains secteurs économiques mais aussi parce qu'elles sont soumises à un contrôle de plus en plus étroit de la société. À travers le vagabond, le nomade en général et même le pauvre migrant, la société voit de plus en plus un danger, un réfractaire menaçant car il n'accepte pas les règles économiques, la sédentarisation et le contrôle qu'elle implique sur sa vie.

La définition pénale du vagabond prend alors toute son importance dans cette période d'accentuation de la répression. De la fin des années 1880 au milieu des années 1890 le nombre de jugements pour vagabondage par an atteint près de 20000. C'est à travers cette intensification, voulue par les gouvernements républicains, et ce qu'elle nous a laissé (procédures de jugements), que l'on peut véritablement appréhender les vagabonds et leurs déplacements. Dans ce sens, notre étude s'appuie essentiellement sur les dossiers individuels de justice correctionnelle rassemblés dans les archives départementales (série U) en Bretagne, en Vendée et en Bourgogne (surtout dans l'Yonne)<sup>1</sup>.

Malgré les sources, il ne s'agit pas de nous limiter à retracer l'histoire de la répression d'un groupe marginal. En dépit du rejet grandissant, les motivations des migrants, de plus en plus menacés d'être arrêtés pour vagabondage, ne disparaissent pas totalement dans une errance sans but. Beaucoup de travailleurs, surtout parmi les moins qualifiés, n'entrent pas dans la catégorie nouvelle des chômeurs<sup>2</sup>. Ils n'ont pas d'autre choix que de partir pour trouver un travail de plus en plus hypothétique et survivre dans une société dont ils ignorent le plus souvent les règles et les tensions économiques. Mais cette quête est-elle encore possible, ne les mène-t-elle pas inéluctablement vers une exclusion et une solitude qui leur font perdre toute possibilité d'espérer s'intégrer dans la société?

# Des migrations anciennes du travail à l'errance des sans-travail

L'atténuation et la transformation des migrations saisonnières du travail à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne concernent pas une grande partie de la population errante principalement composée d'ouvriers non qualifiés, journaliers et manouvriers. Ces derniers poursuivent un type de migration qui s'épuise à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré Abel Châtelain, au profit des migrations définitives liées à l'exode rural<sup>3</sup>. Au cours de leurs pérégrinations, ils se mélangent à des marginaux qui entretiennent des rapports souples avec la petite délinquance.

À Paris, près de 37% des prévenus pour vagabondage sont des journaliers ou des «ouvriers non qualifiés». En Vendée, ce groupe représente en 1874-1875, 35,3% des vagabonds inculpés. L'évolution montre qu'il ne diminue guère puisqu'ils sont 34% en 1894-1896. Dans l'Yonne, il reste relativement stable aux alentours d'un tiers avec une légère variation dans le temps: d'abord en augmentation, il se stabilise dans les années 1903-1904 et se rapproche de la barre des 40% en 1912-1913. À ce groupe, on peut asso-

<sup>1.</sup> Voir Jean-François. Wagniart, «La pénalisation du vagabondage et la répression de la pauvreté errante à la fin du XIX° siècle » in Cahiers d'Histoire, 1996, n° 64, pp. 77-90 et Le Vagabond dans la société française (1871-1914), Thèse de doctorat d'Histoire soutenue en mai 1997, Paris I, 3 t.

<sup>2.</sup> Voir Robert Salais et alii, L'Invention du chômage, Paris, Puf, 1986 et Christian Topalov, Naissance du chômeur, 1880-1910, Paris, Albin Michel, 1994.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

cier des individus se disant cultivateurs, bergers ou éleveurs, voire jardiniers tant ces professions manquent de relief et de définition. Leur situation réelle est assez proche du journalier<sup>4</sup>.

Aux journaliers et aux ouvriers non qualifiés se mêlent des marginaux comme des colporteurs, souvent également mendiants pour survivre, ou des saltimbanques, chanteurs qui ne peuvent plus amuser, ou encore des vendeurs à la sauvette qui n'ont plus de marchandise car plus d'argent. Il n'est pas rare également de voir mendier ceux qui jusqu'alors étaient d'honnêtes journaliers alors que d'autres se coulent parfois dans d'autres métiers «dévalorisants» comme celui de chiffonnier. Continuer à migrer implique fréquemment une adaptation difficile des errants qui modifient leur demande de travail. Car ces hommes qui deviennent peu à peu des vagabonds au sens pénal de la loi demeurent des migrants qui doivent tout faire pour continuer à vivre et à marcher. Ils sont comme ces journalières ou ces domestiques, sans préjugés moraux, qui se prostituent quand le travail manque<sup>5</sup>. Elles participent au développement de cette prostitution errante souvent assimilée au vagabondage, beaucoup plus angoissante que l'errance limitée des femmes (entre 5 et 10% des inculpés). Entre un quart et un cinquième des femmes arrêtées dans l'Yonne ont pratiqué avant leur arrestation, ou au moment de celle-ci, cette forme de prostitution marginale dans le sens où elles se vendent aux hommes simplement pour survivre. Jusque dans les années 1890, cette confusion entraîne une sévérité souvent considérée comme excessive. Par la suite, la multiplication des non-lieux marque une évolution de la magistrature qui ne croit plus à cette assimilation.

La très grande majorité des vagabonds ne sont pas des criminels et sont condamnés uniquement pour vagabondage. Les autres vivent difficilement leur errance et sont généralement appréhendés pour de petits délits. Malgré les variations locales, on remarque l'importance du groupe – surtout dans l'Ouest – des vagabonds mendiants. Dans l'Yonne, on a affaire à un vagabondage plus «pur».

Si cette migration de pauvres, de mendiants, de sousprolétaires semble s'affirmer en cette fin de siècle, les corps de métiers traditionnels sont également touchés ponctuellement ou plus longuement par la crise. On y retrouve les vieux métiers du cuir, du bois et du textile auxquels il faut adjoindre les cordonniers et les sabotiers,

- 3. A. Châtelain, Les Migrants temporaires en France de 1800 à 1914, Lille, Pul, 1976, t. II, pp.1105-1106.
- 4. Juliette Flori, Le Vagabondage et la mendicité dans le département de la Seine (1870-1900), Mémoire de maîtrise, Paris X, 1996, pp.97-99 et J.-F. Wagniart, Le vagabond..., op. cit., t. III, pp. 542-546.
- 5. A. Châtelain, op. cit., t. I, p. 517.

les serruriers ainsi que les anciens métiers de la métallurgie<sup>6</sup>. Dans l'Yonne, durant les années 1870, ces métiers constituent déjà plus de 20 % des vagabonds. De la fin des années 1880 à la fin des années 1890, ils représentent plus de 22 % de l'ensemble, puis ils régressent à partir de 1898 pour se situer à moins de 15 % en 1908-1910. Mais cette baisse générale ne rend pas compte des variations propres à chaque métier. Comme le montrent les archives de l'Yonne, les métiers de l'habillement et de la couture sont les plus touchés dans les années 1870-1880. Cette situation s'explique sans doute par la crise importante du textile français qui ne s'atténue qu'à la fin du siècle (1898-1900). Sans entraîner une disparition statistique, les groupes des métallurgistes, des cordonniers, des serruriers et des métiers du cuir (très peu nombreux) suivent la même évolution. Les menui-

Illustration non autorisée à la diffusion

© D. R.

siers, charpentiers, ébénistes se situent aux alentours de 5% sur les années recensées, ces chiffres prouvent, au-delà des variations, la longue crise qui a affecté ces métiers.

Ces données témoignent des difficultés des années 1870-1890. Ces hommes ont souffert non seulement de périodes de chômage mais aussi des changements dans les modes de production. Cette constatation renforce la validité de l'explication économique dans le déclenchement d'un certain type de vagabondage comme l'illustre la forte présence des métiers du bâtiment où le travail est souvent rare et lointain.

Le vagabondage menace surtout les franges les moins qualifiées de la société française, victimes des aléas de la petite production agricole, voire urbaine. Mais ce qui caractérise peut-être fondamentalement cette fin du XIX<sup>c</sup> siècle, c'est qu'au plus fort de la crise et de la

6. Il est difficile généralement de distinguer les vieux métiers de la métallurgie de la petite industrie rurale mise à mal à la fin du XIX<sup>c</sup> siècle. Le terme « ouvrier d'usine » est très rarement utilisé sauf dans les dossiers parisiens.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

répression, ce groupe «traditionnel» d'ouvriers sans travail est rejoint par des travailleurs possédant une certaine qualification (du moins dans leurs déclarations) ou étant en train d'accéder à une qualification (les apprentis).

Le vagabondage s'inscrit alors en tant qu'errance des sans-travail, sur fond de crise structurelle qui remet en cause l'existence de certains métiers, appelés à disparaître ou à se transformer.

Là où le discours répressif ne se trompe pas, c'est sur l'hétérogénéité relative de cette population errante. Le vagabond est aussi celui qui a baissé les bras ou qui n'a jamais pu véritablement s'installer dans une situation professionnelle. Il est aussi parfois un «sans-profession» qui ne pratique aucune activité régulière.

L'importance des sans-profession n'est pas partout identique. Dans les Landes, à Saint-Sever, ce groupe atteint presque 40 % des condamnés pour vagabondage et mendicité. La situation est assez proche dans le Finistère (1872-1888) avec plus de 60 % de «sans-profession». Les vagabonds bretons ou landais sont intégrés en tant que vagabonds mendiants «professionnels». La situation en Vendée est intermédiaire entre un vagabondage professionnalisé de type breton et un vagabondage de sans travail que l'on retrouve notamment dans l'Yonne mais elle évolue rapidement vers ce second type. Partout le nombre de sans-profession est beaucoup moins important pendant les grandes périodes de crise économique.

Cette migration est non seulement misérable mais aussi dangereuse. Elle explique les réactions de rejet perceptibles aussi bien au niveau de l'État que des individus. La IIIe République naissante encourage l'intégration des classes ouvrières que la première partie du xixe siècle assimilait encore à des classes dangereuses7. Par la suite, l'amenuisement des antagonismes politiques, économiques, sociaux et culturels aboutit à reporter ces caractères négatifs, longtemps associés aux ouvriers, sur «la classe vagabonde», vécue comme la dernière représentante de ce paupérisme qui ne veut ou ne peut disparaître. Pour toute une société, les vagabonds se placent hors du phénomène historique de sédentarisation touchant particulièrement la classe ouvrière au xix<sup>e</sup> siècle. L'image du nomade se superpose à celle du vagabond et à ses différentes pathologies. Elle est également étrangère et

7. Voir Louis Chevalier, Classes laborieuses et classes dangereuses, Paris, LGF, 1978.
Pour l'évolution des années 1860-1880, il faut consulter Lion Murard et Patrick Zylberman, Le petit travailleur infatigable: villes, usines, habitat et intimités au XIX' siècle, Paris, Recherches, n° 25, 1976 et Jacques Donzelot, La Police des familles, Paris, Éd. de Minuit, 1977.

négative à un monde qui a adopté des formes de production liées au développement de l'usine et du machinisme qui «n'accepte, que des hommes sains, normaux »<sup>8</sup>.

Jean-Paul de Gaudemar a mis en évidence<sup>9</sup> la volonté de l'État de réduire et de contrôler la mobilité des hommes dans un but principalement économique et de transformer les nomades en «vagabonds apprivoisés» travaillant dans les usines à la fois forteresses<sup>10</sup>, villes, espaces de pouvoir et de contrôle social. Dans cette stratégie, le pouvoir s'appuie sur toutes les structures «canalisantes» qui permettent à l'entreprise, au patronat, et à l'État qui leur sert de relais, de fixer cette population afin qu'elle puisse intégrer par elle-même ses propres références autour de la famille, du logement et de l'épargne. Le travail stable et régulier devient un paramètre important, indispensable à l'intégration. La sérialisation de la classe ouvrière admet difficilement les réfractaires au sein de la nouvelle «cité pacifiée»<sup>11</sup>.

Ces transformations profondes du système de production s'accompagnent de crises économiques à répétition qui expliquent le développement du vagabondage et en justifient encore son contrôle. C'est dans cette période que la France entre dans «la grande dépression du capitalisme »12 qui dure jusqu'en 1896, date à laquelle reprend la croissance économique, stagnante pendant près de vingt ans. Cette crise prend une tournure dramatique pour l'agriculture française: la situation des journaliers agricoles s'en ressent beaucoup<sup>13</sup>. Le travail devient rare. La crise en milieu rural est d'autant plus visible que l'exode rural se maintient sans véritablement s'aggraver<sup>14</sup>. L'attachement à la terre des agriculteurs, comme des journaliers, favorise le phénomène de surpopulation par rapport à la faiblesse de l'augmentation de la production. L'intensification de la crise dans les années 1880-1890 augmente le nombre de vagabonds, toujours plus jeunes (moins de 35 ans en moyenne dans l'Yonne et la Seine), issus des couches inférieures de la classe ouvrière auxquels se joignent des artisans des vieux métiers. De 1893 à 1895, la dépression est moins intense même si elle touche particulièrement certains secteurs comme le bâtiment et l'agriculture dont la crise s'accentue dans certaines régions où l'on voit affluer des ouvriers agricoles dans les villes. La situation s'améliore à la fin du siècle mais la grave dépression de 1900 à 1904 provoque une augmentation du nombre des sans-travail

- 8. Le Bihan, *Le Vagabondage impulsif*, Bordeaux, Thèse de médecine, 1929, p. 12.
- 9. Voir La Mobilisation générale, Paris, Éd. du Champ urbain, 1979 et L'ordre et la production: Naissances et formes de la discipline d'usine, Paris, Dunod, 1982.
- 10. J.-P. de Gaudemar, « De la fabrique au site: naissance de l'usine mobile » in Usines et ouvriers, Paris, Maspero, 1980, pp. 13-40.
- 11. L. Murard et P. Zylberman, Le Petit Travailleur..., op. cit., p. 153.
- 12. Voir M. Lévy-Leboyer, « La décélération de l'économie française dans la seconde moitié du XIX° siècle » in La Revue d'histoire économique et sociale, 1971, n° 4, pp. 485-507.
- 13. Gérard Noiriel, Les Ouvriers dans la société française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), Paris, Éd. du Seuil, 1986, p. 87.
- 14. De 1880 à 1920, les ruraux fournissent 68,6 % de l'accroissement de la population des villes, contre 69,4 % de 1800 à 1880.

  L'exode rural de la fin du siècle est inférieur en chiffre absolu (comparaisons par tranches décennales) à celui atteint dans les années 1850.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

qui correspond également à un durcissement de la répression. Par la suite, les effets des crises sont en partie atténués par les premières grandes lois sociales. Plus que jamais dans cette dernière période les vagabonds redeviennent des travailleurs non qualifiés. Ils forment historiquement le noyau dur du vagabondage dont l'intégration dans la société demeure longtemps problématique, sauf lors des périodes de forte prospérité économique.

Les autorités peuvent admettre à la rigueur – même si les raisons économiques sont souvent niées comme cause de l'errance au profit de raisons essentiellement morales – l'idée d'ouvriers sans travail migrants (à partir du moment où ceux-ci prouvent leur bonne volonté), elles acceptent plus difficilement des marginaux qui travaillent de temps en temps et des vagabonds professionnels. Ils sont condamnés à être durement réprimés par les autorités et rejetés par le développement industriel.

# Les motivations du départ et les lieux de l'attraction

Les motivations sont nombreuses et parfois se recoupent: la fuite du milieu familial ou devant les forces de l'ordre, la survie qui implique le départ pour rechercher un travail souvent temporaire, pour trouver un pays plus accueillant et bénéficier d'un climat plus clément ou d'une population plus charitable. Le problème demeure: il est difficile de parler d'une stratégie consciente du vagabond dans sa migration, si l'on exclut l'errance politique qu'est parfois l'anarchisme<sup>15</sup>. Même si celle-ci existe, la réalité notamment répressive contraint souvent le vagabond à changer de point de vue ou à se perdre dans une errance sans finalité.

C'est d'abord la recherche de petits travaux (moissons, vendanges, chantiers, marchés) qui domine, que ceux-ci soient saisonniers ou non. Certains associent des activités temporaires dans un ordre apparent comme celles qui attirent les montagnards venant de quatre départements limitrophes des Pyrénées (Basses et Hautes-Pyrénées, sud de la Haute-Garonne et Ariège)<sup>16</sup> passant l'hiver dans les plaines. En Bourgogne, les autorités constatent une recrudescence des vagabonds originaires des grandes villes à partir de la période des vendanges qui se poursuit jusqu'en décembre<sup>17</sup>. C'est au retour, à bout de ressources, en remontant vers le Nord, que la grande majorité se fait arrêter.

15. Pour les anarchistes, la situation d'errance n'est pas déconsidérée, au contraire elle apparaît nécessaire dans la vie d'un vrai révolutionnaire. Dans certains départements comme le Rhône, l'Isère, le Cher ou la Loire-inférieure les anarchistes nomades atteignent plus d'un tiers des anarchistes surveillés, AN: F7-12507.

16. AD des Landes: Y 65.

17. Voir les rapports mensuels du commissaire de Dijon (27 septembre au 27 octobre 1879) signalant que la situation sociale est bonne mais qu'elle risque d'empirer avec la fin des vendanges car le travail « deviendra plus rare ». AD de Côted'Or: 20M 359.

Si les migrations de travail liées au phénomène d'exode rural ou inversement à un «retour» vers les campagnes sont des causes importantes des déplacements des errants, différents types d'attraction peuvent parallèlement jouer sur les déplacements des errants. D'après le procureur général de Rouen en 1897: «Le vagabond dans ses pérégrinations s'aventure le moins possible dans les centres offrant peu de ressources et au climat rigoureux. Il se dirige de préférence vers les pays riches et ensoleillés, où l'habitat en plein air est possible pendant la plus grande partie de l'année» 18.

La chaleur est une des plus fortes attractions surtout en hiver. Les régions ensoleillées remplacent à merveille la prison comme lieux de refuge privilégiés. Certains vagabonds dans l'Yonne empruntent toujours les mêmes couloirs migratoires aux mêmes périodes de l'année.

Les endroits accueillants et riches – ou simplement considérés comme plus fortunés - sont également recherchés par les vagabonds ainsi que les tribunaux plus cléments. Il est pourtant difficile d'estimer le degré de circulation des informations entre vagabonds. Elle est surtout basée sur l'expérience personnelle et sur la rencontre fortuite. Néanmoins, les départements considérés comme les plus pauvres sont aussi ceux qui ont le plus faible taux de répression. Ce sont tous ou presque des départements perdant des habitants à la fin du xixe et au début du xxe siècle<sup>19</sup> et dont le nombre de prévenus par rapport à la population est extrêmement bas (l'Ariège, les Landes, la Lozère, les Hautes-Alpes et les Hautes-Pyrénées) ou faible (Basses-Alpes, l'Ardèche, l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Creuse, le Puy-de-Dôme ou les Basses-Pyrénées). Mais il faut également constater que ces départements connaissent, à l'inverse des plus riches, une augmentation du nombre des prévenus au début du xxe siècle. Certains vagabonds, originaires ou non de ces départements, semblent y trouver un refuge plus pauvre mais également plus sûr. Ainsi dans l'Aveyron, le nombre de prévenus passe de 1 à 4 pour 10000 habitants. On note le même phénomène pour les départements des Basses-Alpes, de l'Ardèche et de la Lozère.

La notion d'accueil est de loin la plus délicate à estimer. Elle est déterminée par la réputation de charité et de bienveillance envers les plus démunis qui sont propres à certaines régions comme la Bretagne, la Vendée ou encore les Landes. Régions auxquelles il faut ajouter le 18. AN: BB18-6442.

19. Entre 1881 et 1911: l'Aveyron perd près de 19% de sa population, l'Ariège: 17,4%, la Lozère: 14,5%, les Hautes-Alpes: 13,7%, les Hautes-Pyrénées: 12,8%, l'Ardèche près de 12%, la Dordogne: 11,6%, l'Aveyron: 11%...

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du xix<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

Dauphiné, la Bresse, l'Allier qui sont, d'après les vagabonds interrogés par Émile Fourquet, des régions accueillantes. Le juge de Vacher (vagabond et tueur de bergers) cite à ce propos un passage de l'interrogatoire de son redoutable prévenu: «Si j'avais à regretter un crime, ce serait celui de Saint-Ours en Savoie, à cause du caractère hospitalier des gens de ce pays». Mais Vacher ne se contente pas de parler de la Savoie, à propos de la Bretagne et de la Normandie, il déclare que «les gens y sont vraiment religieux et humains». Pour la Bourgogne et la Savoie, Vacher complète ainsi le tableau de la France charitable vue par un vagabond: «les gens y sont particulièrement humbles et loyals (sic)». En revanche Vacher n'a pas de mots assez durs pour fustiger l'attitude des habitants de la Touraine «ainsi que la Bosse (sic) et la Brie où les gens y sont si orgueilleux et parfois si insolents vis-à-vis des plus humbles qu'eux »<sup>20</sup>.

L'Ouest, où le catholicisme demeure très fort à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'inscrit dans cette tradition de charité et d'accueil. Une lettre du ministère de l'Intérieur au préfet du Morbihan datée du 17 janvier 1876 insiste sur cette particularité locale qu'il désire combattre. Elle estime que le clergé du Morbihan a «fait preuve jusqu'ici à l'égard des mendiants d'une tolérance qu'expliquent les traditions locales »<sup>21</sup>. Lors de l'hiver 1879-1880, une enquête faite auprès des maires du même département aboutit à deux constatations: la grande pauvreté de nombreux habitants et l'autorisation générale de la mendicité. Les maires sont souvent pleins de compassion comme celui de Priziac à l'égard des mendiants qui «meurent de faim». Les remèdes sont à l'image de la déclaration du maire de Moustoir qui prescrit «l'aumône hebdomadaire et la charité chrétienne »<sup>22</sup>.

Cette charité fait particulièrement la fierté des Bretons comme l'illustre l'écrivain A. Le Braz dans sa description du pardon des pauvres<sup>23</sup>. Elle traduit un engagement ancien évoqué par E. Souvestre dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle:

« Quiconque a été saisi par le froid ou par la faim, au milieu de cette population hospitalière, peut s'approcher sans crainte de la première habitation qui frappera ses yeux; il peut laisser son bâton de voyageur à la porte de la chaumière, et aller s'asseoir à la table... Les pauvres sont les hôtes de Dieu » <sup>24</sup>.

En Bretagne, pauvres et vagabonds demeurent, malgré le temps, des mendiants de Dieu dont les populations se

20. E. Fourquet, «Les vagabonds criminels», *La Revue des deux mondes*, mars 1899, t. 152, p. 411.

21. AD du Morbihan: Y339.

22. Ibid. 4M 3.

23. A. Le Braz, Au pays des pardons, Paris-Genève-Gex, Slatkine Reprints, 1980 (1<sup>rc</sup> éd. en 1908), pp. 42-43 (chapitre consacré à Saint-Yves et au pardon de Tréguier).

24. E. Souvestre, Les Derniers Bretons, Paris, M. Lévy, 1858 (1<sup>re</sup> édition en 1836), p. 23.

sentent proches, quelles que soient leurs fautes ou leurs tares, à partir du moment où ils ne représentent pas une menace et se comportent sans agressivité. Cette région donne donc une image très particulière du vagabondage qui s'explique aussi par la pauvreté associée à l'éloignement des grands axes de communication. Les vagabonds originaires de cette région quittent plus difficilement que d'autres une région où il y a peu de richesse à partager mais où ils sont reconnus.

Si d'autres partent, c'est pour échapper à la police ou à un passé de criminel. Ils cherchent alors à se «mettre au vert» quand les mailles du filet répressif se resserrent sur eux. Partir, c'est enfin répondre à une attraction plus diffuse comme la volonté de se libérer d'une entrave, fuir un monde d'enfermement et d'exploitation. C'est le cas des jeunes garçons placés dans les maisons de correction ou les colonies agricoles, confiés à des entreprises, voire abandonnés par leurs familles à celles-ci qui les exploitent honteusement<sup>25</sup>. Face à cela, ils n'ont guère d'autre espoir que la fuite comme le prouve le texte d'un inspecteur du travail sur la verrerie de Laignelet près de Fougères: «Il ne reste plus qu'une ressource aux enfants: fuir. Fuir l'affreuse usine noire et fumante où des âmes charitables et imbéciles les ont jetés. Ils gagnent la forêt qui entoure la verrerie où ils espèrent échapper à leurs bourreaux, ils "désertent" pour employer leur mot pittoresque. Ils vont loin devant eux, poussés par la faim, aiguillonnés par la peur; ils cherchent à s'embaucher chez les fermiers en échange d'un peu de nourriture »<sup>26</sup>.

Parfois le vagabondage est le prix à payer pour recouvrer cette liberté. Il suffit de penser aux insoumis, français ou étrangers, aux délinquants qui fuient la police ou qui se sont échappés de la prison ou de l'enfer du bagne comme Rémy L., arrêté en avril 1909 à Avallon. Condamné en février 1894 aux travaux forcés pour vols qualifiés, il est le seul à avoir survécu d'une évasion de la Guyane. L'odyssée de ce forçat l'a mené d'abord en Italie puis en France où il ne séjourne que depuis peu. Le juge prononce un non-lieu pour vagabondage sans que l'on sache vraiment ce qu'il adviendra de cet errant par nécessité absolue<sup>27</sup>.

Si l'attirance des villes joue sur les campagnes, ces dernières possèdent certains atouts pour les vagabonds originaires des villes ou pour ceux qui n'y ont pas réussi comme ils l'espéraient. En étudiant les cas breton et parisien, on s'aperçoit que les origines des vagabonds appréhendés 25. Voir Vincent Viet, Les voltigeurs de la République: l'inspection du travail en France jusqu'en 1914, Paris, CNRS Éditions, 1994, vol 2, pp. 485 et suiv. À noter le même phénomène à l'Assistance Publique qui ne contrôle pas ou peu les placements faits dans les entreprises comme dans les fermes.

26. Ibid., pp. 486-487.

27. AD de l'Yonne: 3U 2-633.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

dans ces régions ne sont pas en rapport direct avec le phénomène général de migration ou d'exode rural. Alors que l'émigration des Bretons est très forte vers la capitale, les autochtones vagabonds préfèrent demeurer dans leur pays. Cela explique que l'Ouest de la France soit sous-représenté dans le nombre total des vagabonds parisiens. Les provinciaux désirant s'installer à Paris semblent soit s'intégrer dans des réseaux de relations basés sur les communautés régionales de la capitale, soit repartir à la suite de l'échec de leur intégration.

Dans les mouvements vers la capitale, on distingue deux périodes. Un énorme afflux de vagabonds jusqu'à la fin des années 1880, où la part parisienne représente jusqu'à un prévenu sur six. Puis, dans un second temps, l'attrait des villes est contrecarré. La situation évolue avec le durcissement des lois contre les récidivistes chassant une partie de cette population flottante vers des lieux moins policés (parfois proche de Paris comme la Seine-et-Oise). En 1900, c'est moins d'un vagabond sur douze qui est recensé par les tribunaux de la Seine. L'opposition entre les campagnes et les villes prend tout son sens surtout après la loi de 1885 qui renforce les interdictions de séjour. Elles concernent essentiellement les grandes villes et leurs alentours, augmentent la répression dans les villes et favorisent le départ des errants vers les campagnes. Si les grands centres urbains ont de moins en moins besoin de cette main-d'œuvre non qualifiée, difficilement adaptable, elles ont encore moins besoin de populations marginales ou mendiantes qui pratiquent l'illégalisme comme moyen de survie. Contre eux, la ville réagit avec plus de violence et de rationalité que les campagnes.

Politique de désengorgement du monde urbain mais invasion des petites villes et du monde rural, ces traits de la loi n'ont pas échappé au Conseil général de la Manche en 1882<sup>28</sup>. En fait, la loi de relégation est produite pour les villes où les récidivistes sont mieux contrôlés et pourchassés même s'ils y reviennent quand même, délibérément ou non. Après 1885, certaines régions rurales subissent une véritable apparition ou une recrudescence du phénomène de l'errance. De 1884 à 1887, le nombre de prévenus pour vagabondage augmente de 226 % pour l'Allier, de près de 158 % pour la Vendée, de 100 % pour la Charente alors que la moyenne pour la France est de 8,1 %. Par rapport à ces départements, d'autres

28. Séance du 25 août 1882, AN: BB18-6443.

évoluent avec plus de lenteur: la Corrèze entre 1884 et 1891 connaît une augmentation de 291 % (5,6 % pour la France), les Hautes-Alpes entre 1884 à 1892 de 235 % (14,9 % pour la France), l'Aveyron de 181 % entre 1884 à 1894 (17 % pour la France), l'Yonne de 174 % de 1884 à 1898 (contre une régression de 1,4 % sur toute la France)...

Pourtant, l'attirance des villes reste très forte pour les miséreux, les vagabonds restent nombreux, notamment à Paris lors des expositions universelles de 1889 et 1900<sup>29</sup>. L'idée de Cheysson reprise par de nombreux intellectuels et poètes, d'une «ville mangeuse d'hommes»<sup>30</sup> exerçant une fascination mortelle sur ceux qu'elle va dévorer, apparaît comme une analyse assez proche de la réalité de beaucoup de vagabonds d'origine rurale. Dans ce cas, le phénomène de déracinement s'accentue car les campagnes ne peuvent en aucun cas intégrer ceux qui viennent de la ville. Considérés comme des étrangers, ils errent de bourg en bourg, ne suscitant la plupart du temps que mépris et rejet. Parfois même dénoncés par les populations, ils tombent naturellement sous les coups de la répression.

Il n'existe pas de région idéale pour le vagabond qui a souvent à choisir, s'il en a encore la force et le pouvoir, entre des régions riches mais policées ou pauvres mais tolérantes. Les phénomènes d'attraction indiquent parfois aux vagabonds la route à suivre mais ils sont loin d'expliquer tout, car interviennent également des envies, des désirs, des relations, des liens familiaux ou tout simplement le hasard.

## Les conditions difficiles d'un voyage en solitaire

Loin de l'image de bandes reprise dans les documents issus des milieux ruraux, les vagabonds de la fin du xix<sup>e</sup> siècle ne se déplacent plus en groupe si l'on excepte les gitans ne tombant justement pas dans la catégorie juridique des vagabonds. La réalité montre le plus souvent un homme seul, menacé plus que menaçant.

Alexandre Bérard le décrit ainsi: «le vrai vagabond est solitaire, c'est-à-dire sans famille, sans amis, sans camarades »<sup>31</sup>. Il ajoute pourtant que les vagabonds «sentent qu'ils font partie en quelque sorte de la même confrérie »<sup>32</sup>. Pour Fourquet, «c'est par intérêt que le vagabond

29. À propos de l'exposition de 1889, La Gazette des tribunaux rapporte, en novembre 1889, le récit de rafles dans le quartier des Halles. Les personnes arrêtées étaient des provinciaux qui, venus pour l'exposition, s'étaient retrouvés à Paris sans argent et n'avaient pas pu ou pas voulu repartir de la capitale. Olivier Donnat, La Clochardisation du vagabond, Thèse en sciences économiques, Paris X, 1980, p. 199.

30. É. Cheysson cité dans F. Dubief, La Question du vagabondage, Paris, E. Fasquelle, 1911, p. 185.

31. A. Bérard, «Le vagabondage en France», Les Archives de l'anthropologie criminelle, 1898, t. XIII, p. 604.

32. Ibid., p. 606.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart Les migrations des pauvres en France à la fin du xix<sup>e</sup> siècle: le vagabondage ou la solitude des voyages incertains

Illustration non autorisée à la diffusion

© D. R.

chemine seul, dans l'espoir d'inspirer moins de crainte et d'obtenir plus tôt un gîte ou du travail»<sup>33</sup>.

Ces explications sont à retenir mais elles ne sont pas suffisantes. Elles fonctionnent sur l'opposition: vagabond seul décrété inoffensif et errants en groupe, par nature dangereux et criminels. Elles paraissent d'autant plus tronquées pour une partie des vagabonds qu'elles incitent à penser qu'il existe là encore une stratégie consciente de l'errance. Or, il ne semble pas qu'il ait existé de solidarité effective entre les vagabonds. L. Descaves apparaît réaliste quand il écrit: «les gueux, les gueux sont des malheureux, qui ne s'aiment pas entre eux »<sup>34</sup>. Bien sûr cette constatation balaie d'un trait une partie du raisonnement répressif qui se révèle dans le recensement des nomades de 1895 dont un des buts est la recherche d'un chef guidant les vagabonds et les nomades. Elle en affirme le caractère vicié, volontairement ou non.

<sup>33.</sup> E. Fourquet, «Les vagabonds...», op. cit., p. 412.

<sup>34.</sup> L. Descaves, *Soupes*, Paris, Stock, 1898, p. 212.

Les vagabonds n'ont guère le temps de se rassembler et bougent beaucoup comme le prouve l'échec des rafles de vagabonds dans les grandes villes. Si l'on en croit le commissaire de Mâcon, le but est avant tout d'éloigner et c'est «une bonne mesure quand même, car les gens mal intentionnés s'éloignent ainsi de Mâcon »<sup>35</sup>. La répression se veut dissuasive à défaut d'être réellement efficace.

En reprenant les chiffres nationaux de la répression du vagabondage et en les associant à la moyenne des prévenus par affaire, on se rend compte que les vagabonds sont le plus souvent arrêtés seuls. Mais une étude minutieuse des archives judiciaires d'Auxerre démontre que ces chiffres sont en partie faussés car il n'existe pas de règles en la matière: quand des vagabonds voyagent ensemble, ils peuvent apparaître dans une même affaire ou être arbitrairement séparés.

Des différences existent entre villes et campagnes. Le cas parisien indique l'existence, dans le cadre de la grande ville, de lieux de rencontre divers et variés. Ce sont ces garnis, «ces bouges», ces hangars désertés ou simplement ces coins obscurs aux limites des fortifications qui leur servent d'abris pour une ou plusieurs nuits ou encore le quartier des Halles où se croisent ces travailleurs intermittents que sont aussi souvent les vagabonds. Ils sont les lieux d'une sociabilité particulière faite de moments de partage mais aussi de violence. Là, les vagabonds se rencontrent et échangent avec leurs frères mendiants ou marginaux, parfois même ils y préparent ensemble quelques petits délits pour assurer leur survie (vols à la tire, à l'étalage ou pillages de cave...). Mais en restant dans les villes, les vagabonds, toujours menacés de l'application du Code pénal car étant sans domicile ni revenus, vivent dans un milieu clos qui facilite les regroupements. Dans les campagnes, les associations paraissent moins fréquentes même si au hasard des routes et des rencontres, elles permettent aux vagabonds de rompre momentanément avec la solitude.

En opposition toujours avec les représentations de vagabonds jouisseurs et sybarites, leur vie comme leur mort restent le plus souvent misérables. Elle est d'ailleurs rarement représentée à l'exception des descriptions littéraires. À défaut de mourir des épidémies qui deviennent rares – mais lors desquelles ils sont souvent les premiers touchés – les vagabonds hospitalisés ont une mortalité plus marquée que la population généralement indigente fréquentant les hôpitaux. Elle reflète leur mode de vie,

<sup>35.</sup> Registre des rapports journaliers du commissariat de Mâcon à la date du 26-27 novembre 1894. AC de Mâcon: I 1/115.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du xix<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

souvent écourtée par les privations. Sociologiquement, elle se rapproche de la mortalité des manœuvres et des journaliers. Longtemps victimes des maladies pulmonaires en général, ces dernières tendent à décroître au début du xx<sup>e</sup> siècle au profit de la tuberculose<sup>36</sup>.

Grâce aux archives hospitalières de la Roche-sur-Yon<sup>37</sup> et aux recoupements avec les archives judiciaires, nous pouvons retracer le long calvaire qu'ont dû subir certains vagabonds épuisés par leur errance. S'ils font état parfois de leurs maladies, c'est plus pour faire pitié, pour obtenir une place au chaud, que pour signaler une véritable douleur. Tous ces vagabonds finissent généralement leur existence à petit feu aux détours d'une route ou dans les hôpitaux.

# Retrouver les chemins de la pauvreté errante: l'ampleur et la variété des itinéraires

Si les trajets pris par les vagabonds sont en partie organisés, en quoi se modifient-ils pour devenir souvent incertains? Une recherche sur les associations entre types et origines des vagabonds et types de migration permet de mieux appréhender ces déplacements. Différents facteurs interviennent: le métier mais aussi l'âge, le temps passé dans l'errance et les origines du vagabond.

Les vagabonds arrêtés dans l'Yonne se partagent en plusieurs groupes quand on étudie les choix dans leurs trajets. Le premier (près de la moitié des prévenus entre 1874 et 1910) est composé de délinquants primaires et de petits récidivistes répondant à une forte attraction régionale motivée par une recherche d'amélioration de leur condition. Un deuxième groupe (un peu plus d'un tiers), essentiellement représenté par des récidivistes, a déjà des trajets moins évidents, acceptant des formes de disqualification économique que leur impose la crise économique ou l'âge. Enfin le dernier (moins d'un cinquième) se recrute particulièrement chez les grands récidivistes (condamnés déjà plus de dix fois) habitués à l'échec et à la prison, experts des routes, des maisons ou fermes accueillantes ou des abris communaux accessibles. Ces derniers ne semblent plus répondre dans leur déplacement qu'à un seul critère: la survie par n'importe quel moyen. Si les premiers ont des trajets plus fermes et plus faciles à distinguer, généralement liés à la recherche du travail, les derniers entretiennent dans leur périple une

36. Pierre Guillaume, Du désespoir au salut: les tuberculeux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Paris, Aubier, 1986, p. 133.

37. AD de Vendée: Q 254.

forme de détermination empirique où s'associent leur expérience de l'errance et leur connaissance du terrain.

Les routes de l'errance passent le plus souvent par les grands axes particulièrement Nord-Sud. Les grandes affluences laissent de côté les régions excentrées comme la Bretagne où dominent les vagabonds locaux et régionaux. Dans le Finistère, les originaires du département atteignent même près de 80% des inculpés pour vagabondage entre 1872-1889. Dans la majorité des cas, les trajets sont répétitifs mais s'ils se limitent à un espace plus réduit, ils n'en parcourent pas moins de longues distances entre les mêmes lieux. Les vagabonds bretons même lorsqu'ils quittent leur département n'aiment guère s'éloigner de leur terre natale. Mais ce type d'errance ne se limite pas uniquement à l'Ouest, le vagabondage parisien est souvent un vagabondage à «petite échelle», c'est-à-dire à l'intérieur de la capitale, dans sa périphérie ou dans un rayon limité.

La situation vendéenne est plus équilibrée: le nombre de locaux reste relativement élevé mais il côtoie un vagabondage «occidental» dans le sens où il existe plus qu'en Armorique une interpénétration de la Vendée avec les régions qui l'entourent (environ les quatre cinquièmes des individus inculpés de vagabondage). La principale source du vagabondage vendéen demeure la Bretagne (40%), soit que les errants viennent dans cette région, soit qu'ils poursuivent leur migration vers le Sud-Ouest et surtout la région de Bordeaux<sup>38</sup>.

L'Yonne est un lieu de passage privilégié attirant, par sa position géographique mais sans véritable attraction d'emploi, à l'exception de la saison des vendanges qui permet aux vagabonds de rayonner sur la Bourgogne. Ce département s'avère inévitable pour les nombreux vagabonds tentés par les migrations Nord-Sud et parfois Sud-Nord. Près des trois-quarts suivent la route qui les mène vers le Lyonnais, la Provence ou même l'Italie par les villes de Joigny, Laroche et Sens qui se trouvent placées sur la principale route menant à Dijon et, de là, à Lyon. Cette situation sur un grand axe - ce qui est moins le cas d'Auxerre et surtout d'Avallon - explique en partie l'importance des trajets Nord-Sud. Le reste des vagabonds prend essentiellement le chemin contraire comme le montre la présence d'environ 10% de vagabonds provenant des régions de la Bourgogne, du Massif central, du Rhône et des Alpes. Il existe également entre 5 à 10 % des prévenus pour vagabondage qui viennent ou qui vont dans

<sup>38.</sup> Rapport du commissaire de La Roche-sur-Yon (novembre 1898). AD de Vendée: 4M 25.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du xix<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

une autre direction. C'est le cas des Suisses ou des habitants de l'Est de la France qui arrivent directement par la Bourgogne ou en repartent pour rejoindre leur pays. Les vagabonds originaires de la région parisienne s'affirment rapidement comme le groupe dominant. Si les années 1870-1880 sont encore des années «traditionnelles», c'està-dire avec une forte proportion de vagabonds locaux ou régionaux (près de 23 % pour l'Yonne et la Bourgogne en 1874-1883), les années 1890 se caractérisent par une forte augmentation du nombre des prévenus issus de la capitale et de ses alentours.

Certains vagabonds prennent des habitudes de trajet. S'ils ne restent pas toujours au même endroit, ils effectuent des circuits passant toujours par les mêmes lieux. Quant aux vagabonds originaires du Nord et Nord-Est, l'inculpation dans la Seine d'une partie d'entre eux (un quart des prévenus en 1891-1893) marque un arrêt au début d'une longue route qui les mène vers la partie méridionale de la France. Ce trajet se poursuit dans l'Yonne, où la même zone géographique représente en moyenne 18 % des prévenus. Un type de vagabondage apparaît particulièrement cloisonné, c'est celui du Sud de la France dont les originaires sont presque inexistants dans le département de la Seine comme ils le sont généralement dans toutes les régions au nord de la Loire.

Reste les migrations particulières comme celle des Alsaciens-Lorrains qui bénéficient d'une relative tolérance correspondant à une forte migration de ces populations frontalières intégrées de force à l'Allemagne dans les années succédant à la défaite de 1870. Ce type de vagabonds est pratiquement inexistant à l'ouest mais dans les départements comme la Seine (près de 4% des prévenus) et l'Yonne (environ 5 % des prévenus dans la période 1874-1883 puis autour de 2% à partir des années 1890), leur présence est loin d'être négligeable. Le temps écoulé depuis la guerre de 1870 fait apparaître un résidu qui n'est plus considéré comme tolérable et ceci d'autant plus que leur nationalité devient douteuse aux yeux des autorités. Le comte de Chabrol, conseiller général du Puy-de-Dôme, écrit en 1894: «Le plus grand nombre de ces gens appartient aux contrées éloignées et misérables de la Basse Allemagne, et c'est bien plutôt à des ennemis qu'à des compatriotes que nous faisons ainsi la charité »39.

Les migrations internationales indiquent déjà quelques courants révélateurs des routes de la pauvreté à l'image

39. Chabrol, De la répression du vagabondage, Riom, V. Jouvet, p. 9.

des Italiens, de passage dans l'Yonne. Leur étude permet de mesurer un certain nombre d'idées reçues, souvent non dénuées de xénophobie, qui représentent le vagabond étranger au sol qu'il foule. Rarement, du moins au niveau national, la proportion des étrangers dans le nombre des prévenus pour vagabondage atteint le chiffre de 10%, il se situe plutôt dans une fourchette de 5 à 10%. Ces chiffres sont légèrement supérieurs au pourcentage d'étrangers présents sur le territoire français ou comptabilisés dans la population active (à la fin du siècle: 6 à 7%).

Il semble que trois cas de figures dominent dans la répartition régionale des vagabonds étrangers. D'abord, les régions proches des frontières connaissent une forte affluence de vagabonds des pays limitrophes. Ainsi dans les Landes où le pourcentage des étrangers condamnés pour vagabondage et mendicité atteint 20% entre 1907 et 1912, les Espagnols représentent 40% de ce chiffre (et les Portugais environ 17%)<sup>40</sup>. La persistance d'un flux important d'errants venant de la péninsule ibérique est attestée par les rapports de gendarmerie des communes près de Dax ou du commissariat de cette même ville<sup>41</sup>. Ensuite, les régions de passage ont également des taux d'étrangers élevés dans leur population errante. Enfin, les régions enclavées, comme celles de l'ouest, ignorent pratiquement ce phénomène.

La forte proportion d'Italiens sur l'axe Nord-Sud (par la vallée du Rhône) permet d'étudier un groupe formant près de la moitié des prévenus étrangers dans l'Yonne, de préciser ses origines et d'évaluer assez précisément ses buts<sup>42</sup>. Jusqu'en 1895, les Italiens sont peu nombreux. Leur nombre progresse à partir de 1895 pour atteindre un maximum en 1898: 31,6% puis «pour retomber» par la suite à un dixième. Ils partent essentiellement des six provinces du Nord de la péninsule. Mais pour une grande majorité d'entre eux, ils veulent, comme le font principalement les habitants du centre et du sud de l'Italie, travailler et s'installer en Amérique, avec un engouement particulier pour le sud de ce continent (l'Argentine). Cette diaspora prend une amplitude particulière au tournant du siècle. Cela s'explique notamment par la répression des émeutes de Milan en 1898 qui accentue les départs d'Italie vers l'Argentine par Londres<sup>43</sup>. A contrario, les retours, nombreux en cette période (trois-quarts des prévenus de la période 1898-1900), sont sans doute le fruit de refoulement de la part des autorités argentines peu intéressées

<sup>40.</sup> AD des Landes: 4M 69 (enquête de 1912).

<sup>41.</sup> Voir les rapports de quinzaine du commissaire de Dax pour l'année 1898. Idem: 1M 48.

<sup>42.</sup> J.-F. Wagniart, *Le Vagabond...*, op. cit., t. III, pp. 666-668.

<sup>43.</sup> Pierre Milza, Voyage en Ritalie, Paris, Plon, 1993, pp. 191-192.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart Les migrations des pauvres en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle: le vagabondage ou la solitude des voyages incertains par une population souvent peu qualifiée et qu'elle soupçonne d'idées révolutionnaires. Ils reviennent d'Amérique (généralement d'Argentine) et arrivent, soit en Angleterre et passent en France par Dieppe, soit directement sur le territoire national par Boulogne, Dunkerque ou Calais. Leur direction est pratiquement toujours la même (par la région parisienne puis par le couloir du Rhône en passant par l'Yonne) puisqu'ils retournent, pour la plupart d'entre eux, dans leur pays; mais le temps passé sur le territoire varie. À cette population italienne, se mêlent en beaucoup plus petit nombre des Argentins d'origine italienne qui reviennent vers le continent. Que cette population soit de passage vers l'Italie en provenance de l'Amérique ou tout simplement en situation de travailleur immigré, elle n'est guère bien accueillie en France<sup>44</sup>.

Cette fluidité générale associée à un mode d'existence personnelle souvent itinérant explique en grande partie la surreprésentation des Italiens parmi les vagabonds arrêtés dans l'Yonne. Cette population immigrée correspond d'un point de vue socio-professionnel aux données relevées chez les errants en général. Il s'agit d'une population essentiellement masculine, jeune et non qualifiée.

Il semble exister une corrélation assez étroite entre l'origine locale des vagabonds et l'importance des trajets qu'ils font. Mais il ne faudrait pas penser que tous les vagabonds définissent ou prennent conscience, voire reconnaissent leurs trajets. Cela est d'autant plus vrai que tel vagabond qui aura été longtemps limité à une certaine région pourra très bien par la suite prendre la grand-route et qu'un autre ira jusqu'au bout d'une course devenue folle. Louis Bouché a bourlingué sur toutes les routes avant d'atterrir à Auxerre où il est arrêté pour vagabondage en décembre 1883<sup>45</sup>. Pour ses 36 condamnations (dont près de 30 pour vagabondage), cet homme de 53 ans a passé près de 17 ans en prison. Las, fatigué, sans espoir, il déclare au magistrat qui l'interroge sur sa direction à la sortie de prison de Cholet (septembre 1883) où il purgeait une peine de six mois:

«Depuis j'ai marché droit devant moi au hasard... »<sup>46</sup>

# Une intégration souvent impossible

Pour le vagabond, toute activité projetée dans un futur plus ou moins proche devient hypothétique. Tout au plus bénéficie-t-il des structures très limitées de la réinsertion

44. Antonio Bolla, arrêté en juin 1895, vient de la Plata en Argentine déclare au magistrat de Joigny: «J'ai cherché du travail à Paris et on m'a répondu vous êtes Italien passez votre chemin, c'est pour cela que j'avais pris la route de Lyon, comptant chercher à m'occuper dans cette ville ou prendre par Marseille la route de mon pays». *Id.*, 3U 3-840.

45. AD de l'Yonne: 3U 1-1278.

46. Le 14 décembre 1883, le vieux vagabond récidiviste est condamné par le tribunal d'Auxerre à trois mois de prison. *Id.*, 3U 1-1278.

qu'on lui propose ou de l'appui souvent bien hypothétique d'une famille ou d'une communauté solidaires.

L'engagement militaire apparaît une solution pour une population jeune et essentiellement masculine. Il est non seulement encouragé pour les jeunes vagabonds entre 18 et 25 ans mais il est aussi favorisé pour les errants plus âgés. Cet engagement, dans lequel on voit toutes les vertus morales et salvatrices, est bien accueilli et amplifié par les magistrats, sensibles à la propagande active dans ces milieux des comités de patronage des libérés comme celui de Chalon-sur-Saône. Leur nombre, si l'on associe les engagements dans l'armée française et dans la Légion étrangère, grandit à la fin du siècle.

Mais la seule véritable solidarité dont le vagabond peut espérer jouir est celle de la famille. Cette famille accueillante est plus un mythe pour les vagabonds qu'une réalité car on sait le rejet qu'elle lui inflige fréquemment. Perdus dans leurs contradictions, dans un retour possible vers un passé qui n'a jamais eu de véritable existence, ils se prennent parfois à croire que cette famille leur tendra la main. Peu de vagabonds profitent de cette aide mais aux détours de quelques dossiers on peut deviner parfois des moments de tendresse ou d'amour envers celui qui souffre. Le Suisse Louis Birbel, ouvrier bijoutier de 19 ans, connaît cette chaleur quand son père écrit au magistrat:

« Cher enfant du courage et pence qu'il faut bien que j'en ayent pour vivre séparé de ceux que j'ai tant aimé. Ainsi prend courage. Ton père »<sup>47</sup>.

Hors les solidarités familiales qu'elles soient filiales, paternelles ou matrimoniales, il est peu fréquent que le vagabond espère en d'autres appuis. Parfois certains vagabonds provinciaux arrêtés à Paris bénéficient de quelques aides de leur communauté d'origine, mais cellesci sont souvent limitées.

Quant aux étrangers, les règles sont très variables. L'exemple de Ludovic Q., arrêté le 3 août 1899 à Paris pour vagabondage et infraction à la loi sur les étrangers, montre que la solidarité peut jouer dans un premier temps. Ce vagabond originaire de Croatie obtient en effet à son arrivée à Paris une aide conjointe d'une société de charité aidant les ressortissants d'Autriche-Hongrie et de ses compatriotes. Cela lui rapporte 67 francs, du linge et des vêtements et lui permet d'être hébergé pendant quelque temps. Mais la persistance de son errance lasse, dérange et use les meilleures volontés<sup>48</sup>.

47. *Id.*, 3U 1-1257. L'orthographe de la lettre a été respectée.

48. A. D. de la Seine: D2 U6-120.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

Rares sont les exemples semblables à celui de Samuel Roskop, 54 ans, marié avec un enfant, inculpé à Joigny en septembre 1894, qui bénéficie d'une solidarité communautaire particulière:

«J'ignore où se trouvent ma femme et mon enfant. Je me suis jamais livré au travail, j'ai toujours été marchand, parfois je vendais des éponges, mais actuellement je n'ai ni argent, ni marchandise et par conséquent je me trouve sans moyen d'existence. Toutefois comme je suis juif, je suis secouru par mes coreligionnaires dans les villes où il en existe »<sup>49</sup>.

Ce juif errant des temps modernes semble sympathique au juge qui lui accorde un non-lieu.

Mais dans leur très grande majorité les vagabonds, misérables économiquement, ne bénéficient en aucun cas des réseaux de sociabilité communautaires ou professionnels de la classe ouvrière. S'il existe des lieux spécialisés, ils ne semblent généralement pas leur convenir. À côté de ces endroits, il reste encore ceux dont certains vagabonds rêvent. Ces derniers reflètent encore leur volonté désespérée de voir cesser la longue marche dont la nécessité est devenue loi et engrenage. Les vagabonds ne demandent pas à aller dans les maisons de travail et encore moins dans les dépôts de mendicité. C'est une réaction qui révèle le peu d'engouement qu'engendrent ces lieux. Ne sont-ils pas souvent de tristes mouroirs où s'entassent des vieillards malades beaucoup plus que des lieux où les vagabonds pourraient espérer une alternative à leur errance?

Rares sont les vagabonds dont on peut attester qu'ils ont échappé à leur condition. Peut-être parce qu'ils ont gardé le silence sur leurs expériences passées ou plutôt parce que l'on peut douter de la possibilité de cette réinsertion face au nombre important de multi-récidivistes.

Plus généralement comme l'écrit Vexliard, « pour l'homme parvenu à ce stade, le retour en arrière est pratiquement impossible. Les anciens mécanismes de la vie "normale" ne peuvent plus fonctionner, lorsque plus de trois à cinq ans, on a mené cette existence » <sup>50</sup>. Cette perte, les vagabonds la doivent en grande partie à la constitution d'un nouveau mode de vie mais aussi tout simplement parce que les valeurs globales de la société, n'ont plus d'effet stimulant sur eux. Les vagabonds ont le plus souvent oublié ce qu'était un logement, un emploi fixe, des relations établies.

Les seuls résultats obtenus semblent, même si les chiffres nous manquent, l'avoir été pour les enfants et les

49. AD de l'Yonne: 3U 3-839.

50. Alexandre Vexliard, «Le clochard: les phases de la désocialisation», in Évolutions psychiatriques, fascicule 4, octobre-décembre 1950, p. 638.

adolescents qui représentent pour le pouvoir de l'époque la source du développement de l'errance. Objectivement ils sont fréquemment «plus récupérables» à partir du moment où ils n'ont pas vagabondé trop longtemps. Ils le sont au même titre que des milliers d'autres, devenus vagabonds à l'âge adulte à la suite d'une perte ou d'un drame, mais eux bénéficient de leur jeunesse. Enfin, ils intéressent beaucoup plus les politiques qui se posent le problème de la résolution de l'errance sur le long terme.

Mais il ne faut se leurrer ni sur la réussite des maisons de correction ni sur celle des engagements militaires. Un grand nombre de vagabonds sont des anciens insoumis qu'on a voulu «dresser» mais qui sont «tombés» ou «retombés» dans l'errance.

Même parmi les plus jeunes, ceux qui ont échappé à la longue errance en s'engageant dans l'armée, reconnaissent la difficulté d'échapper à cette condition, comme le prouve cette lettre du 2 janvier 1894 envoyée par un exvagabond engagé à la société de patronage des libérés de Chalon-sur-Saône:

«J'aime mieux vous dire la vérité, je n'ai fait que faire le voyageur jusqu'à temps que j'ai été pour partir au régiment, j'ai peu travaillé, parce que, vous le savez comme moi, que les voyageurs, en grande partie, ont une mauvaise réputation »<sup>51</sup>.

#### Conclusion

Il existe bien des nuances régionales du vagabondage dans les trajets comme dans les structures démographiques et sociales. Les vagabonds vendéens et surtout bretons sont en moyenne plus âgés, moins bien formés, illettrés et sans profession. Ils sont très souvent mendiants. Dans l'ouest en général, ce sont les vagabondsmendiants connus, puisqu'ils font fréquemment les mêmes tours, qui dominent. Sans être automatiquement mendiants, les vagabonds parisiens sont habitués à battre l'asphalte et cherchent tant qu'ils le peuvent à se maintenir dans la capitale.

Face à ces «vagabonds locaux», les vagabonds de la grand-route font des périples beaucoup plus longs pouvant être répétitifs selon les saisons ou bien aléatoires. Ces derniers sont généralement plus jeunes, mieux formés – quoique dominent toujours les journaliers et les manœuvres – et savent pour leur grande majorité lire et écrire, même si c'est de façon rudimentaire.

51. AC de Chalon-sur-Saône: 4I-3/5.

Émigrés, vagabonds, passeports

Jean-François Wagniart

Les migrations des pauvres
en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle:
le vagabondage ou la solitude
des voyages incertains

Les vagabonds s'inscrivent le plus souvent dans une migration définitive, non dans le sens où elle motive une installation, une sédentarisation, mais parce qu'il est difficile à celui qui est parti dans la pauvreté de revenir sans avoir réussi. Parfois, leur projet aurait pu en faire des migrants définitifs mais soit qu'ils n'aient pas eu de chance soit qu'ils manquent de qualification, parfois aussi de volonté ou de combativité, ils ont échoué. Ainsi ils deviennent des vagabonds à la suite de leur exode vers Paris et sont dans l'impossibilité de rentrer car il n'y a pas de place pour eux: là où ils habitaient, il n'y a plus de travail, parfois même plus de famille.

La répression fait le reste pour isoler les sans-travail et les rejeter, devenus inutiles, vers la misère, la marginalité et parfois la délinquance. La République des républicains en décidant d'accentuer la pression sur un groupe dont elle ne supporte plus l'existence cherche à unifier la société sur les valeurs de la famille, du travail et de l'épargne. Parce que l'utilité relative des migrations n'est plus aussi évidente qu'autrefois, elle envisage même de se débarrasser par la relégation des vagabonds récidivistes qu'elle ne croit plus pouvoir rééduquer.

Si l'industrialisation et surtout la politique sociale de la République ont su créer à cette époque des conditions de travail et de vie meilleures, sédentaires pour de nombreux prolétaires, il ne faut pas oublier que ces mutations ont eu, elles aussi, leurs perdants.

### L'évolution de la législation sur le vagabondage

Depuis le Moyen Âge où le terme de vagabond est apparu juridiquement, la répression s'est accentuée. C'est d'abord les xive et xve siècles qui lancent l'idée d'une législation pour contrecarrer le développement du vagabondage. Cet embryon de cadre juridique est largement repris à l'époque moderne avec le triomphe de la monarchie absolue. Mais c'est lors de la Révolution et de l'Empire que se codifie le délit: la chasse aux vagabonds est ouverte. L'article 270 du Code Pénal précise que «les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession». La peine prévue pour le vagabondage simple (art. 271) est de trois à six mois de prison auxquels il faut ajouter cinq à dix ans de surveillance de la haute police. Cette répression pénale se renforce à la fin des années 1880 avec la loi de 1885 qui prévoit notamment la relégation des vagabonds récidivistes. Devant l'échec de cette méthode, les magistrats reviennent à la loi pénale dont les rigueurs sont de plus en plus atténuées, à partir du début du xxe, par l'application quasi systématique des circonstances atténuantes et des non-lieux de plus en plus fréquents.